

Réunion du Conseil municipal Compte rendu sommaire

Le 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 11 décembre 2020 et sous la présidence de Monsieur Michel BRUNNER, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Michel BRUNNER – Pascal VERNISSE - Annie France POUGET – Guy FRAISE – Isabelle MOULIN - Patrick AUBEL
 Aline BONNEAU – Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT – Laurent DESMYTTER – Martine GOULLAT Marie-Alix BATILLAT -
 Grégory LOTHON – Philippe DIOGO - Marjorie BLANC – Léopold GODART – Véronique VOISIN - Christophe BLANDIN.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Fabienne DURAND à Annie France POUGET - Florence EPINARD à Patrick AUBEL -
 José DA SILVA à Michel BRUNNER - Laurent VARLET à Antonia FOURNIER - Marie-Sophie FERRIERE à Pascal VERNISSE.

Secrétaire de séance Martine GOULLAT.

Le procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants sauf pour la délibération N° 4 **ADMINISTRATION GENERALE – Motion – Motion pour la gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont pour laquelle il y a 1 voix contre (L Desmytter) et 12 abstentions (AF Pouget – I Moulin – P Aubel – A Bonneau – A Fournier – F Durand – F Epinard – M Goullat - MA Batillat G Lothon – L Varlet – M Blanc).**

1 – FINANCES – Budget 2020 – Décision modificative n° 4

Les ajustements de crédits budgétaires en recettes et en dépenses font l'objet de la présente décision modificative n° 4 pour le budget principal.

L'inscription des crédits est nécessaire pour :

- ajuster le montant des travaux en régie,

Section INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
Chap 040 – art 2313	Travaux en régie	+ 4 725 €
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 725 €
Section FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant
Dépenses		
023	Virement à la section de fonctionnement	+ 4 725 €
Recettes		
Chap 042 – art 722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	+ 4 725 €

2 – FINANCES – Budget 2020 – Travaux en régie

Vu les dispositions du CGCT,

Vu le budget primitif 2020,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°4,

Considérant que certains travaux relatifs aux bâtiments et à la voirie ont été réalisés en régie et qu'il convient de procéder aux opérations budgétaires,

Il est rappelé que :

Les travaux en régie sont des travaux d'investissement réalisés directement par les agents de la collectivité. Ils donnent lieu dans un premier temps à des dépenses imputées en section de fonctionnement (matériaux mis en œuvre et charges relatives aux personnels affectés aux travaux d'investissement).

En fin d'exercice, ces dépenses inscrites initialement en section de fonctionnement (comptes de classe 6) sont transférées en section d'investissement aux chapitres correspondants pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Des crédits à hauteur de 70 000 € ont été inscrits au budget primitif 2020,

Le montant des travaux réalisés en régie 2020 est arrêté à la somme de **74 724,81 €**

3 – ENFANCE JEUNESSE – Rythmes scolaires – Maintien de la semaine à 4 jours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

A la rentrée de septembre 2021 le rythme de la semaine à 4 jours est maintenu, les horaires dans les trois écoles seront les suivants :

Ecole maternelle de Sept-Fons					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30		8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30

Ecole Tivoli					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h20	8h30 - 11h20		8h30 - 11h20	8h30 - 11h20
après-midi	13h20-16h30	13h20-16h30		13h20-16h30	13h20-16h30

Ecole G. Sand					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 - 11h20	8h30 - 11h20		8h30 - 11h20	8h30 - 11h20
après-midi	13h20-16h30	13h20-16h30		13h20-16h30	13h20-16h30

4 - ADMINISTRATION GENERALE – Motion – Motion pour la gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

Monsieur le Maire présente un courrier du Président de région Auvergne-Rhône-Alpes daté du 9 novembre 2020, expliquant les enjeux sur notre territoire d'une juste répartition de la ressource en eau. Cette motion s'inscrit complètement dans la volonté gouvernementale d'accroître la ressource et d'augmenter les capacités de stockage de l'eau d'une manière générale. Elle s'adresse d'abord au maintien des capacités en eau potable, sécurité incendie et biodiversité et ensuite aux usages économiques.

Les membres du conseil décident de signer cette motion, elle sera portée au plus haut niveau de l'État afin de contraindre l'Agence de l'Eau à rouvrir la discussion et de faire du stockage de l'eau une priorité.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 18 décembre 2020



[Handwritten signature]